



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
MONESTIER-DE-CLERMONT

Plan de
ZONAGE Secteur Nord

<p>Sas Épode Chambéry Annecy Moirans</p> <p>44 rue Charles Mirambol 73000 Chambéry Tél : 04 79 23 11 11 Fax : 04 79 16 21 09 www.epode.eu</p>	Phase :	Elaboration	Modifications	
	N° de planche :		Indice	Date
	N° de dossier :	15095	A	
	Date :	25-02-2020	B	
	Échelle :	1:2000	C	
	Nom du fichier :		D	
	Établi par :		E	
	Vérifié par :		F	
	Nature modification :		G	
			H	
		I		
		J		

- Légende**
- Zonage**
- Zone urbaine**
- Ua : zone urbaine mixte du centre bourg
 - Ub : zone urbaine mixte hors centre-bourg
 - Uae : zone urbaine à vocation économique
 - Ueq1 : zone urbaine à vocation d'équipement public
 - Ueq2 : zone urbaine à vocation d'équipement public en discontinuité au titre de la Loi Montagne
 - Ues : zone urbaine à vocation sportive
- Zone à urbaniser**
- 1AU : zone d'urbanisation à court terme
 - 1AUCs : zone d'urbanisation à court terme à vocation commerces/services
- Zone agricole**
- A : zone agricole
 - Ap : zone agricole à vocation paysagère
- Zone naturelle**
- N : zone naturelle
 - Nt : zone naturelle à vocation touristique
- Secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique L 151-23 du CU**
- Zone humide
 - Corridor biologique
 - Réservoir biologique
 - Hale à préserver
 - Hale à reconstituer
- Éléments et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural L 151-19 du CU**
- Secteurs et espaces non bâtis
 - Monuments et immeubles
- Chemins piétons au titre du L151-38 CU**
- Chemins piétons à créer
 - Chemins piétons existants
- Autres contraintes de constructibilité**
- Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
 - Secteur soumis à des risques naturels (voir carte des risques)
 - Zone humide
 - Corridor écologique
 - Réservoir de biodiversité
 - Risque naturel (en attente)
 - Secteurs d'OAP au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU
 - Emplacement réservé voirie au titre de l'article L151-41-5 du CU
 - Emplacement réservé pour cheminement doux au titre de l'article L151-41 du CU
 - Inconstructibilité pour défaut d'assainissement au titre de l'article R151-34 du CU
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du CU
 - Projet de voirie au titre de l'article L151-38 du CU
 - Projet de voirie au titre de l'article L151-38 du CU
 - Linéaire commercial au titre de l'article L151-16 du CU
 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
- Cadastre**
- Limite parcellaire
 - Bâtiment
 - Limite communale
 - Cours d'eau
 - Bâtiment non cadastré

